

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-22

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Régimes sociaux et de retraite »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	0	0
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	0	8 818
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	8 818
<b>SOLDE</b>	-8 818	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de gager par des économies complémentaires toutes les dépenses nouvelles, le présent amendement procède à une minoration de 8 818 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement sur le programme « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins ».